

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 Avril 2022**

003/2022

Le cinq avril deux mil vingt et deux, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. CARPENTIER Eric, Maire.

Étaient présents : : ANCEL Valérie CARPENTIER Éric, BEUX Thomas, CHATELAIN Sylvain, COLOMBEL Sébastien, DAMBRY Céline, FRESSENCOURT Arnaud, GUBRI Christian, LEBLOND DU PLOUY Philippe, PIGNÉ Laetitia, PLANQUAIS Pascale SAILLARD Sophie.

Absent :

Absent excusé : BARRE Karine, JEGAT Yann, MALANDAIN Élodie

Secrétaire de séance : ANCEL Valérie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

✚ CONTENTIEUX AVEC EARL DE GAINNEMARE

Le contentieux avec l'EARL DE GAINNEMARE (Mr Fercoq) n'a pas trouvé solution malgré les démarches effectuées par notre assurance. Nous sommes donc devant le Tribunal Administratif.

Par lettre en date du 25/03/2022, M. le Secrétaire Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Rouen, nous transmet la requête n° 2200891-3 présentée par Maître Ottaviani, avocat, pour l'EARL de Gainnemare représentée par Mr Fercoq Mathieu.

Cette requête vise la demande d'indemnisation pour préjudice d'exploitation.

Il est donc proposé au Conseil :

- D'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- De désigner l'avocat mis à disposition par l'assurance Groupama ou choisi par Mr le Maire pour défendre la Commune dans cette affaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Autorise Mr le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 2200891-3 ;
Désigne l'avocat choisi par Mr le Maire ou l'assurance pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

✚ CONVENTION AVEC EARL DE GAINNEMARE

Mr Fercoq ayant a ce jour refusé de signer la convention de mise à disposition à titre précaire, cette convention est caduque.

✚ PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2022 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par M. le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion Commune 2022 est voté à l'unanimité.

✚ PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 483 475.65 €

Recettes : 531 493.64 €

Excédent de fonctionnement : 48 017.99 €

Section d'investissement :

Dépenses : 167 423.22 €

Recettes : 207 470.18 €

Excédent d'investissement : 40 046.96 €

Le compte administratif Commune 2021 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

✚ AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Excédent reporté de Fonctionnement 2020 : 299 966.70 €

Déficit reporté d'Investissement 2020 : 45 098.36 €

Excédent de Fonctionnement : 48 017.99 €

Excédent d'Investissement : 40 046.96 €

Reste à réaliser dépenses : 46 533.21 €

Reste à réaliser recettes : 12 632.00 €

Besoin de la section d'Investissement : 38 952.61 €

Virement au 1068 : 38 952.61 €

Affectation à l'excédent reporté : 309 032.08 €

Affectation du déficit d'Investissement : 5 051.40 €

✚ PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ÉPICERIE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget 2022 et les décisions qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par M. le Percepteur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion Épicerie 2022 est voté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ÉPICERIE 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr GUBRI Christian, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Carpentier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 221.94 €

Recettes : 4 152.91 €

Excédent de fonctionnement : 3 930.97 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 199.95 €

Recettes : 0 €

Déficit d'investissement : 1 199.95 €

Le compte administratif Épicerie 2021 est voté à l'unanimité en l'absence du Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT ÉPICERIE

Excédent de Fonctionnement 2020 : 6 534.70 €

Excédent d'Investissement 2020 : 2 964.54 €

Excédent de Fonctionnement 2021 : 3 930.97 €

Déficit d'Investissement 2021 : - 1 199.95 €

Besoin de la section d'Investissement : 10 465.67 €

Virement au 1068 : 10 465.67 €

Affectation de l'excédent de Fonctionnement : 0 €

Affectation du déficit d'Investissement : - 13 235.41 €

AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET ÉPICERIE

Face à des investissements nécessaires sur le budget Épicerie, le conseil municipal autorise le versement d'une avance Remboursable du Budget Principal au Budget annexe « Épicerie », d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros).

Cette avance sera retracée par des écritures aux comptes 27638 (prêts) du budget principal et 1687 (autres dettes) du budget annexe.

L'avance sera mobilisée au fur et à mesure des besoins. Elle sera remboursée dès que le budget « Épicerie » le permettra.

VOTE DES TAUX

Les taux restent inchangés : F.B : 39.96 %
F.N.B : 37.50 %

✚ AFFAIRE Eff+EP-2021-0-76203-m4642 : PROJET ROUTE DE FRÉVILLE – POSTE BOURG

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2021-0-76203-M4642 et désigné « Route de Fréville – Poste Bourg » dont le montant prévisionnel s'élève à 147 870.01 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 51 571.43 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 51 571.43 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

✚ AFFAIRE Eff+EP-2021-0-76203-m4611 : PROJET RUE DU MOUCHEL

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2021-0-76203-M4611 et désigné « Rue du Mouchel » dont le montant prévisionnel s'élève à 134 853.74 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 49 665.86 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 49 665.86 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

✚ AFFAIRE Eff+EP-2021-0-76203-m4610 : PROJET ROUTE DE FRÉVILLE – D20 – POSTE BEAULIEU

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2021-0-76203-M4610 et désigné « Route de Fréville – D20 – Poste Beaulieu » dont le montant prévisionnel s'élève à 164 553.68 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 63 441.68 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 63 441.68 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

MISSION LOCAL

Le conseil décide de renouveler son adhésion à la Mission Locale

FOND AIDE AUX JEUNES

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au Fond d'Aide aux Jeunes

FACECO – AIDE A L'UKRAINE

Le conseil municipal souhaite venir en aide à l'Ukraine par le bien du FACECO.

Les dons déjà récoltés ont servi à acheter du matériel qui a été directement livré en Ukraine, notamment :

- 21 ambulances
- 31 groupes électrogènes
- 10 générateurs d'oxygène médical
- Plus de 500 tentes
- Un millier de kit d'hygiène
- Etc ...

Le conseil décide de verser la somme de 500 € au FACECO pour l'Action Ukraine FDC numéro 1-2-00263

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Commune 2022 qui se présente de la façon suivante :

Équilibre en section de Fonctionnement : 817 217.08 €
Équilibre en section d'Investissement : 2 398 754.66 €

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ÉPICERIE

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif Épicerie 2022 qui se présente de la façon suivante :

Équilibre en section de Fonctionnement : 14 465.67 €
Équilibre en section d'Investissement : 27 465.00 €

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

Fin de séance à 22h48

Le Conseil Municipal

Le Maire